



Enregistré auprès du Comité National de Réflexion  
Éthique sur l'Expérimentation Animal sous le numéro 01

Toulouse,

le 25 mai 2012

Réf : **MP/01/53/10/11**

**Dr Eutamène  
Toxalim, UMR 1331  
180 chemin de Tournefeuille  
31400 Toulouse**

Le Comité d'éthique Midi-Pyrénées pour l'expérimentation animale a examiné votre demande concernant le projet intitulé «**Protocole d'évaluation de l'effet d'un traitement pharmacologique ou probiotique sur la douleur viscérale induite par une distension colorectale en condition basale et après un stress aigu chez le rat**».

Le comité a noté que les autorisations réglementaires étaient conformes et à jour.

L'utilisation du modèle animal est incontournable pour caractériser de nouvelles cibles thérapeutiques dans le traitement de la douleur viscérale dans le cas de pathologies intestinales très invalidantes. Le choix de l'espèce en particulier est pertinent et justifié, au vu de l'analogie des récepteurs impliqués dans la douleur chez les patients. Le nombre d'animaux est important mais justifié et permettra d'obtenir des résultats significatifs. Le comité a noté, pour la pose d'électrodes, le protocole d'anesthésie et d'analgésie par anti-inflammatoire non stéroïdiens. En revanche, le comité a noté, pour la suite du projet, que l'emploi d'analgésiques est incompatible avec les objectifs scientifiques. Néanmoins, des critères d'arrêt adaptés seront mis en place ainsi qu'une observation attentive et rigoureuse par des personnes compétentes. Il est impératif de ne pas utiliser l'éther mais d'utiliser des anesthésiques volatiles (type isoflurane).

La prise en considération de l'ensemble du dossier et les réponses complémentaires montrent que les principales considérations éthiques en matière d'expérimentation animale ont été observées. Le comité émet en conséquence un avis favorable à la réalisation du projet. Cet avis est valide pour toute la durée du projet, et pour une période maximale de 3 ans. Le Comité vous demande de rester particulièrement vigilant sur les problèmes de douleur animale. Cependant, le projet, pouvant générer une douleur chronique, le Comité vous demande de déclarer ce protocole en préfecture, auprès de la Direction Départementale de la Protection des Populations. Une copie du récépissé devra nous parvenir.

**Magali JACQUIER**  
Présidente du Comité d'éthique Midi-Pyrénées pour l'expérimentation animale





Enregistré auprès du Comité National de Réflexion  
Éthique sur l'Expérimentation Animal sous le numéro 01

Toulouse,

le 25 mai 2012

Réf : **MP/01/53/10/11**

**Dr Eutamène  
Toxalim, UMR 1331  
180 chemin de Tournefeuille  
31400 Toulouse**

Le Comité d'éthique Midi-Pyrénées pour l'expérimentation animale a examiné votre demande concernant le projet intitulé «**Protocole d'évaluation de l'effet d'un traitement pharmacologique ou probiotique sur la douleur viscérale induite par une distension colorectale en condition basale et après un stress aigu chez le rat**».

Le comité a noté que les autorisations réglementaires étaient conformes et à jour.

L'utilisation du modèle animal est incontournable pour caractériser de nouvelles cibles thérapeutiques dans le traitement de la douleur viscérale dans le cas de pathologies intestinales très invalidantes. Le choix de l'espèce en particulier est pertinent et justifié, au vu de l'analogie des récepteurs impliqués dans la douleur chez les patients. Le nombre d'animaux est important mais justifié et permettra d'obtenir des résultats significatifs. Le comité a noté, pour la pose d'électrodes, le protocole d'anesthésie et d'analgésie par anti-inflammatoire non stéroïdiens. En revanche, le comité a noté, pour la suite du projet, que l'emploi d'analgésiques est incompatible avec les objectifs scientifiques. Néanmoins, des critères d'arrêt adaptés seront mis en place ainsi qu'une observation attentive et rigoureuse par des personnes compétentes. Il est impératif de ne pas utiliser l'éther mais d'utiliser des anesthésiques volatiles (type isoflurane).

La prise en considération de l'ensemble du dossier et les réponses complémentaires montrent que les principales considérations éthiques en matière d'expérimentation animale ont été observées. Le comité émet en conséquence un avis favorable à la réalisation du projet. Cet avis est valide pour toute la durée du projet, et pour une période maximale de 3 ans. Le Comité vous demande de rester particulièrement vigilant sur les problèmes de douleur animale. Cependant, le projet, pouvant générer une douleur chronique, le Comité vous demande de déclarer ce protocole en préfecture, auprès de la Direction Départementale de la Protection des Populations. Une copie du récépissé devra nous parvenir.

Magali JACQUIER  
Présidente du Comité d'éthique Midi-Pyrénées pour l'expérimentation  
animale

